



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43  
Présents : 32  
Votants : 39  
Date convocation : 16 avril 2026  
Date d'affichage : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 19h30, s'est réuni à la salle des fêtes à Baillet-en-France,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

**Secrétaire de séance : Gilbert MAUGAN**

**Étaient présents (32)** : Éric THERRY, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Josette FRAMERY, Nathalie BENYAHIA, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir (7)** : Sylvie PESLERBE donne pouvoir à Éric THERRY, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Martine GILLES-DURET donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Pascal BOSRET donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Sylvain BRINDEJONC donne pouvoir à Nathalie BENYAHIA, Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents : (4)** Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON, Laurent DABOVAL.

N°2026/73

**MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA C3PF AU SIAH (Syndicat MIXTE pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne)**

***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales,

***Vu*** les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9- I-5 portant sur la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et notamment la représentation-substitution de la C3PF aux syndicats gemapiens,

***Vu*** les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH),

***Vu*** la délibération n°2026/20 du 1<sup>er</sup> avril 2026, portant désignation des représentants de la C3PF au SIAH,

***Considérant***, pour mémoire, que le territoire d'action du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) est défini par les bassins versants du Croult et du Petit Rosne, au sud-est du Val d'Oise, représentant une superficie de 20 000 hectares et qu'il dispose des compétences suivantes :

- Traitement des eaux usées
- Lutte contre les pollutions
- Prévention des inondations
- Renaturation des rivières et préservation de la biodiversité

***Considérant*** que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France est adhérente du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne au titre notamment de sa compétence GÉMAPI pour partie de son territoire comprenant les communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois,

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres délégués au sein du SIAH, à savoir 2 élus titulaires et 2 élus suppléants par commune pour les communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité juridique, la Préfecture du Val d'Oise (Direction du contrôle de la légalité) a fait savoir qu'il était préférable de ne pas choisir les mêmes délégués au SIAH par la C3PF au titre de la GÉMAPI que ceux désignés par les 4 communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois au titre des compétences assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et ce malgré le risque de ne pas avoir le quorum à certaines réunions du conseil syndical du SIAH,

Pour rappel, les délégués suivants ont été élus, lors de la séance d'installation du 1<sup>er</sup> avril, à savoir :

**Baillet-en-France**

Titulaires : **Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE**

Suppléants : **Delphine BONFANTI, Etienne ZAJACKOWSKI**

**Mareil-en-France**

Titulaires : **Lionel LEGRAND, Érick CORINTHE**

Suppléants : **José MIRANDA, Audrey CORREIA**

**Montsoul**

Titulaires : **Pascal PECQUEUX, Bruno HOARAU**

Suppléants : **Michel MOLINARI, Soulimane HADDAK**

**Villaines-sous-Bois**

Titulaires : **Michel DUMORTIER, Charles MONTFORT**

Suppléants : **Jacky CAMPIN, Jeanne BOURDON**

**Considérant toutefois, que** les représentants de la C3PF doivent donc être modifiés, pour respecter cette règle, et notamment sur les communes de Villaines-sous-Bois et de Baillet-en-France,

**Considérant** que la désignation des délégués est faite au scrutin secret sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉSIGNE** en qualité de représentants de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au sein du Comité syndical du SIAH (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne), les membres ci-dessous (non déjà désignés par leur commune pour la représenter au titre des compétences assainissement des eaux usées et des eaux pluviales) :

**Baillet-en-France**

Titulaires : **Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS**

Suppléants : **Chantal CASADIO, Dominique LUPPINO**

**Mareil-en-France**

Titulaires : **Lionel LEGRAND, Érick CORINTHE**

Suppléants : **José MIRANDA, Audrey CORREIA**

**Montsoul**

Titulaires : **Pascal PECQUEUX, Bruno HOARAU**

Suppléants : **Michel MOLINARI, Soulimane HADDAK**

**Villaines-sous-Bois**

Titulaires : **Emmanuel FREIXO, Philippe DUPE**

Suppléants : **Patrice ROBIN, Pascale BARBE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin

